



## Vente d'un bien immobilier par indivisaires

Par **thitoux**, le **13/12/2019** à **13:22**

bonjour,

Nous sommes quatre en indivision sur un bien immobilier familial qui est à vendre.

Ce bien est situé dans une région où aucun de nous quatre ne réside. L'acheteur qui lui réside dans la région où est situé le bien, a désigné selon son droit, comme notaire de l'acheteur, un notaire local.

Quant à nous, nous avons choisi un notaire commun, notaire des vendeurs, qui est dans la région de l'un des quatre indivisaires.

1) Comment devons nous procéder sans avoir à nous déplacer pour signer la promesse de vente et ensuite l'acte authentique ?

2) Est-ce qu'il faudra donner une procuration nominative à l'indivisaire qui réside dans la région du notaire des vendeurs ?

3) Les frais de notaire étant à la charge de l'acheteur, est-ce que le fait, pour nous, de ne pas pouvoir se déplacer engendrera également des frais de notaire pour les vendeurs ?

Par **morobar**, le **14/12/2019** à **07:53**

Bonjour,

Le notaire de l'acheteur exigera une procuration par acte authentique, c'est à dire établie devant un notaire de votre choix.

A vos frais.

Par **thitoux**, le **14/12/2019** à **13:43**

bonjour,

merci.

[quote]

A vos frais.

[/quote]

Est-ce à dire que pour ne pas avoir de frais de notaire à payer, **en tant que vendeurs**, il faudrait soit physiquement se déplacer chez le notaire de l'acheteur ou à la rigueur chez notre notaire commun ?

Par **morobar**, le **14/12/2019** à **18:36**

[quote]

ou à la rigueur chez notre notaire commun ?

[/quote]

Selon vos propos c'est dans le même secteur que celui de l'acheteur.

Pourquoi ne pas l'interroger ? Je connais une personne qui a souvent recourt aux bons ofdfice de son notaire et qui ne se gêne pas pour obtenir des renseignements voire des consultations gratuitement, et discute les prix lorsqu'ils sont libres.